

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

**DU 14 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize le 14 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD et Mme BREMOND, Adjoint, MM GELINEAU C., JOURDAIN, PATRELLE, VION, Mmes CESBRON M., CESBRON S, PRÉHAUT et JOURDAIN.

**Absents excusés** : Mmes B. JAMIN et M. LEVRON, Mr L. NALWANGO

**Pouvoirs** : M. LEVRON donne pouvoir à C. GÉLINEAU, B. JAMIN à G. JOURDAIN et L. NALWANGO à A. PATRELLE

**Secrétaire de séance** : GÉLINEAU Cyril

**Convocation du 6 avril 2016**

Mr le Maire prévient que Mr et Mme JOURDAIN et Mme PRÉHAUT seront en retard

### **I – PRÉSENTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU CHOLETAIS**

Présentation faite par Mr Besnard, Président et Mr De Perry, chargé de missions.

Ce Conseil de Développement fut créé en 1999 par la loi Voynet qui demandait aux Communautés d'Agglomération de créer un Conseil de Développement. Il fut modifié en 2003.

C'est un organisme de réflexion, d'investigations et de prospectives à moyen et long terme sur des sujets concernant l'organisation de notre société. Le Conseil de Développement du Choletais œuvre à la défense de l'intérêt général dans le respect des convictions des différents partenaires avec lesquels il est en relation.

(Arrivée de Mr et Mme JOURDAIN)

Il est composé de plus de 100 membres, répartis en 4 collèges

- un collège des Élus
- un collège des acteurs de l'Économie et du Tourisme
- un collège des acteurs sociaux
- un collège des acteurs culturels, Sportifs et éducatifs

*2014 : Mission réalisée :*

- Employabilité des personnes de + de 50 ans

*2015 –*

- étude et déplacement « domicile – travail »
- petit déjeuner d'accueil des cadres dirigeants
- participation au carrefour des Métiers
- Tour des communes

(Arrivée de Mme PRÉHAUT)

- Missions en cours :
- Participation au SCOT
- visite des ateliers EURESPACE par les élus de la CAC

- Missions en projet :
- journée du numérique
- organisation des 2<sup>ème</sup> Assises des Seniors
- réflexion sur l'engagement des bénévoles dans le milieu associatif
- étude des migrations étudiantes à la fin de la formation

-----

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 14 MARS 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération concernant l'implantation d'une éolienne sur la commune de Chanteloup-les-Bois.  
Le Conseil approuve à l'unanimité le retrait de cette délibération.

## **II – VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES POUR 2016**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâtie et de la Taxe Foncière Non Bâtie pour 2016 et vote donc les taux d'imposition 2016 suivants :

- 13.64 % pour la Taxe d'Habitation
- 22.02 % pour la Taxe Foncière bâtie
- 42.09 % pour la Taxe Foncière non bâtie

## **III – DÉLIBÉRATION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR PARTICIPER A L'ÉQUIPEMENT TECHNIQUE D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE DE LA COMMUNE**

Une demande d'aide financière avait été présentée au CCAS de la commune de Chanteloup-les-Bois en novembre 2015. Il s'agit d'une personne de la commune de Chanteloup-les-Bois, atteinte d'une maladie neuromusculaire évolutive et invalidante qui demandait une participation de la commune pour l'aider financer son fauteuil roulant électrique et aménager son véhicule.

Le CCAS a été dissout au 31 décembre 2015. La commission sociale, composée des anciens membres du CCAS, s'est réunie le 6 janvier 2016 et a proposé une participation de 500€. Cette dernière n'ayant pas le pouvoir de délibérer, il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer en suivant l'avis de la commission sociale pour officialiser l'attribution de cette aide.

Après en avoir délibéré et ce à l'unanimité, les membres du conseil décident d'accorder une participation financière, d'un montant de 500 €

#### **IV – AVIS SUR LE PROJET D'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN DU BOCAGE SITUÉ SUR LES COMMUNES D'YZERNAY, SOMLOIRE ET LES CERQUEUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est ouverte en mairies d' YZERNAY, SOMLOIRE et LES CERQUEUX du 18 avril au 21 mai 2016 sur la demande présentée par SAS PARC ÉOLIEN NORDEX XXXII, en vue de procéder à l'installation du parc éolien du Bocage, situé sur les communes d' YZERNAY, SOMLOIRE et LES CERQUEUX (49360).

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable par 6 voix pour et 8 abstentions, à la SAS PARC ÉOLIEN NORDEX XXXII afin qu'elle puisse faire toutes les études nécessaires à l'implantation d'éoliennes sur la dite zone.

#### **V – DÉLIBÉRATION POUR LE TRANSFERT A LA CAC DE LA COMPÉTANCE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE »**

L'aménagement numérique est un sujet majeur de l'attractivité du territoire.

Le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Choletais, tel qu'arrêté au 31 décembre 2015 est classé en zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), ce qui signifie qu'un appel à projet a été organisé dans le cadre du programme national très haut débit.

La mise en œuvre du haut débit va, par conséquent, y être assurée par un investisseur privé, la société Orange, sur une période de 2015 à 2020, les premiers déploiements ayant débuté sur la Ville de Cholet depuis le printemps 2015.

S'agissant des communes concernées par les évolutions de périmètre intercommunal, acté au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et à venir au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le déploiement et le financement des infrastructures de communication électronique relèvent de leur propre compétence, à défaut d'intervention du secteur privé.

Afin de permettre un déploiement homogène du haut débit sur l'ensemble du territoire communautaire et d'assurer un égal accès à cette technologie, il est proposé de transférer la compétence " Aménagement numérique " à la Communauté d'Agglomération du Choletais. Cette compétence s'entend comme la conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités annexes à l'attention de tous les administrés, au sens de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

En application de l'article L. 5211-17 du même code, le transfert de compétence peut ainsi être décidé après accord exprimé par délibérations concordantes du Conseil de Communauté et des Conseils Municipaux. Ces derniers se prononcent dans les conditions de la majorité qualifiée, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population et le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est

supérieure au quart de la population totale concernée.

A l'issue de la procédure de transfert de compétence, la Communauté d'Agglomération du Choletais envisage d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique, créé à l'initiative du Conseil Départemental de Maine et Loire, dans le cadre de l'exécution de son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), et chargé d'exercer la compétence de ce déploiement pour le compte de l'ensemble des EPCI adhérents de Maine et Loire. Ce syndicat permet notamment de bénéficier des financements de l'État, à travers le Fonds National pour la Société Numérique (FSN), de la Région et du Département.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le transfert à la Communauté d'Agglomération du Choletais de la compétence Aménagement Numérique, telle que décrite ci-dessus.

-----

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1425-1, L. 5216-5 et L. 5211-17,

Considérant l'intérêt que représente l'acquisition de la compétence " Aménagement Numérique " par la Communauté d'Agglomération du Choletais pour permettre un déploiement homogène du haut débit sur l'ensemble du territoire communautaire et assurer ainsi un égal accès à cette technologie,

DECIDE par 13 voix pour et 1 contre

Article unique : de transférer à la Communauté d'Agglomération du Choletais, au titre des compétences facultatives, la compétence " Aménagement numérique ", à savoir la conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités annexes à l'attention de tous les administrés, au sens de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

## **VI – REMPLACEMENT DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A SA DÉMISSION**

A l'issue du conseil de mars 2016, Mr Jacky SAMSON, conseiller municipal a présenté sa démission confirmée par une lettre reçue en mairie le 15 mars 2016.

Suite à cette démission, il est nécessaire de remplacer Mr SAMSON dans les commissions communales et intercommunales dont il faisait partie.

Mr le Maire propose donc son remplacement dans les commissions communales et intercommunales.

## VII – RÉORGANISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Gilles NAUD présente la nouvelle organisation des commissions élaborée depuis décembre afin d'augmenter le nombre de participants dans chaque groupe de réflexion et de travail :

COMMISSIONS COMMUNALES						
	Finances	Resources humaines	Aménagement	Social	Communication	Vie associative culture, sports
Conseiller délégué	Préparation et suivi du budget et scolarité		Batiments, patrimoine, urbanisme déplacement, accessibilité PAVE Assainissement urbain Cimetière espaces verts, voirie, chemins fossés, haies Assainissement agricole	Commission sociale transport solidaire ADMR et tous les services à la personne	Flash, internet journaux, pub Evenementiel	Associations foyer des jeunes sport bibliothèque
			Déplacement sécuritaire Alain Patrelle			Jeunesse Léopold Nalwango
GELINEAU J	X	XR	XR	X	X	X
NAUD G	XR	X	X		X	XR
BREMOND M	X			XR	X	
CESBRON M			X		X	X
CESBRON S	X			X		
GELINEAU C	X + référent cantine	X consultant				X
JAMIN B	X			X		
JOURDAIN G			X	X	X	
JOURDAIN M			X	X	X	
LEVRON M	X			X	X	X
NALWANGO L				X		X
PATRELLE A		X	X			
PREHAUT A	X		X	X	XR	
VION L			X			
Personnes ressources PERSONNES AGÉES				PETITEAU Annie		
				TOSCANELLI Marie		
Personnes ressources COMMISSION SOCIALE				TESTARD René		
				CAQUINEAU Joël		

XR : Responsable

COMMISSIONS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION							
	Administration générale finances ressources humaines	Dvpt économique	Solidarité et proximité	Aménagement de l'espace	Equipements communautaires	Environnement	Culture
GELINEAU J					X		
NAUD G			X				
BREMOND M							
CESBRON M							
CESBRON S							
GELINEAU C	X						
JAMIN B							
JOURDAIN G							
JOURDAIN M							
LEVRON M							
NALWANGO L							
PATRELLE A						X	
PREHAUT A				X			X
VION L							

	Déplacement	Moine Sanguèze	Enfance jeunesse	Agriculture	Sécurité prévention
GELINEAU J					
NAUD G	X	X			
BREMOND M					
CESBRON M				XS	
CESBRON S					
GELINEAU C					
JAMIN B					
JOURDAIN G					
JOURDAIN M					
LEVRON M					
NALWANGO L			X		
PATRELLE A		XS			X
PREHAUT A					
VION L				X	

XS : Suppléant

COMMISSION INTERCOMMUNALES						
	SIEMEL	SMAEP	SMIB	Chloro'Fil		
				Petite Enfance	Jeunesse	CA
GELINEAU J						
NAUD G			X			
BREMOND M						
CESBRON M		X				
CESBRON S						
GELINEAU C						
JAMIN B						
JOURDAIN G	X					
JOURDAIN M						
LEVRON M				X		
NALWANGO L					X	X
PATRELLE A		X	XS			
PREHAUT A	XS					
VION L		XS				

XS : Suppléant

## VIII – QUESTIONS DIVERSES

### 1 – Toit tuiles noires

Des propriétaires cantelupiens sont venus demander en mairie s'ils pouvaient refaire leur toiture avec des tuiles noires.

Cette maison étant située en zone NC, le POS de la commune stipule juste pour cette zone, que « le matériau de couverture sera choisi pour son intégration dans l'environnement ».

Le règlement du POS n'étant pas restrictif sur ce sujet, le conseil ne voit pas d'objection à accéder à cette demande.

## TOUR DE TABLE

### ➤ Commissions intercommunales

#### *1 – Déchetterie – (Alain PATRELLE)*

Mr VAN VOOREN a précisé que les personnes n'ayant pas encore leur carte pour les déchetteries de Cholet peuvent quand même y aller. Quant à ceux qui la possèdent déjà, ils peuvent présenter la carte. Le crédit de 12 passages sera remis à jour au 1<sup>er</sup> mai 2016.

### ➤ Commissions Communales

#### *1– Associations : Bibliothèque (Anne PRÉHAUT)*

- Lors de la réunion, le fait que la commune participe à hauteur de 1.25€ /hab à été complimenté.

*2- Scolaire – (Manuella CESBRON)*

L'école émet le souhait d'avoir un local pour pouvoir stocker le papier à recycler en attendant les passages de la benne

RAPPEL : Marché de Printemps : samedi 30 avril de 10h à 12h à l'école

*3- Environnement – (Manuella CESBRON)*

Passage de quads de plus en plus nombreux dans le chemin du Breil.

La commission va devoir se réunir pour réfléchir aux mesures à prendre afin de remédier à ce problème.

*4- Social – transports solidaires (Martine BREMOND)*

Modification de certains points du règlement des Transports Solidaires :

- Précédemment, le kilométrage était comptabilisé à partir du domicile du bénéficiaire. Dorénavant, celui-ci sera pris en compte à partir du domicile du bénévole.
- Les Transports Solidaires, en plus des personnes âgées, s'ouvrent à toute personne se trouvant, momentanément, dans l'incapacité de conduire.

*Réunion avec Mr CHAVASSIEUX – Conseil Départemental*

Mr Le Maire fait un point sur les routes, sujet abordé aujourd'hui lors de la réunion avec le Département.

Celui-ci va essayer de transmettre certaines routes à la CAC.

- Route Cholet/Saumur : Travaux normalement prévus en 2018.
- Contournement Nuaillé et Trémont : travaux pas avant 2021
- Route Chanteloup/Vezins : Quelques modifications mais pas de gros travaux avant 2021.

*- Dates des réunions des commissions*

Mardi 26 avril 2016 : 20h commission associations

Mercredi 27 avril 2016 : 20h municipalité

Mardi 3 mai 2016 : 18h commission communication

Mercredi 11 mai 2016 : 18h commission événementiel : préparation repas des Aînés

Mardi 17 mai 2016 : 14h30 commission communication - flash

Jeudi 19 mai 2016 : 18h commission voirie

Jeudi 26 mai 2016 : 9h30 réunion avec Maine et Loire Habitat pour les 4 logements « Vivre son Age »

**Prochains Conseils Municipaux**

- lundi 9 mai 2016

- lundi 13 juin 2016

Le Maire,  
Jackie GÉLINEAU